

ARRETE N°02/2022**Mise à l'enquête publique du projet de modification n°3 du
Plan Local d'Urbanisme de Wintzenheim**

Le Maire de Wintzenheim,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L123-1 à L123-19 et R123-1 à R123-33,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-19 et R153-8,

VU la délibération du 20 janvier 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et les délibérations du 24 janvier 2008, 3 septembre 2010, 8 avril 2011, 29 juin 2012 approuvant les révisions simplifiées n°1, 2, 3, 4 et 5,

VU les délibérations du 3 septembre 2010 et du 22 mai 2015 approuvant les modifications n°1 et n°2 du P.L.U. et les délibérations du 7 décembre 2012, 29 novembre 2013, du 20 novembre 2015 du 4 novembre 2016, du 29 septembre 2017 et du 18 juin 2021 adoptant les modifications simplifiées n°1, 2, 3, 4, 5 et 6,

VU l'arrêté n° 494/2021 en date du 14 septembre 2021 prescrivant la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wintzenheim en application de l'article L. 123-13-1 du code de l'urbanisme,

VU les pièces du dossier du projet de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique présentant les changements envisagés, les différentes pièces graphiques et littérales le composant et comprenant les avis des Personnes Publiques Associées reçus à cette date,

VU la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de ne pas soumettre le projet de modification du PLU de Wintzenheim à évaluation environnementale,

VU la décision du président du tribunal administratif de Strasbourg n°E21000152/67 en date du 24 décembre 2021 désignant Monsieur Patrick DEMOULIN en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du PLU,

ARRETE**ARTICLE 1^{er}**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wintzenheim pour une durée de 32 jours à compter du mardi 1^{er} février 2022 à 9h jusqu'au vendredi 04 mars 2022 à 11h.

ARTICLE 2

Monsieur Patrick DEMOULIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 3

Les avis émis par les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées sont consultables dans les mêmes conditions que les pièces du dossier du projet du Plan Local d'Urbanisme.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Wintzenheim pendant 32 jours consécutifs, du mardi 1^{er} février 2022 à 9h au vendredi 04 mars 2022 à 11h aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi : 8h00 – 12h00 et 13h30 – 18h00
- Mardi : 8h00 – 14h30
- Mercredi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
- Jeudi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00
- Vendredi : 8h00 – 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Plan Local d'Urbanisme et consigner ses observations sur le registre d'enquête où les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la Mairie de Wintzenheim, 28, rue Clemenceau, 68920 WINTZENHEIM.

Le dossier d'enquête publique complet sera consultable sur le site internet de la commune pendant toute la durée de l'enquête : www.ville-wintzenheim.fr

Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2850> .

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-2850@registre-dematerialise.fr . Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2850> et donc visibles par tous.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est aussi assuré sur un poste informatique à la mairie de Wintzenheim, lieu de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

ARTICLE 5

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Wintzenheim :

- le mardi 1er février 2022 de 9h00 à 11h00,
- le jeudi 17 février 2022 de 16h00 à 18h00,
- le mercredi 23 février 2022 de 14h30 à 16h30,
- le vendredi 04 mars 2022 de 9h00 à 11h00.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai d'enquête prévu aux articles 1 et 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Il disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de Wintzenheim le dossier d'enquête avec le rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Il en adressera une copie à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant un an ainsi que sur le site internet de la commune.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

ARTICLE 7

Le maître d'ouvrage du projet de Plan Local d'Urbanisme est la commune de Wintzenheim. Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées par écrit à Monsieur le Maire de Wintzenheim à la mairie à l'adresse suivante : 28, rue Clemenceau, 68920 WINTZENHEIM.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête et ses modalités sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département, L'ALSACE et les Dernière Nouvelles d'Alsace. Cet avis sera affiché notamment en mairie de Wintzenheim. Il sera également publié sur le site Internet de la commune.

ARTICLE 9

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du P.L.U.

ARTICLE 10

Copie du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur Le Préfet du Département du Haut-Rhin,
- Monsieur le commissaire-enquêteur.

Fait à Wintzenheim, le 07 janvier 2022



Le Maire,
Serge NICOLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Serge Nicole", written over the printed name.

Transmis le : 07 janvier 2022

Affiché le : 07 janvier 2022

